

Vous attendez un enfant. Connaissez-vous...

L'Entretien prénatal précoce

- Pourquoi un entretien ?

- ▶ Pour vous permettre de rencontrer un professionnel en dehors d'une consultation médicale et en prenant du temps
- ▶ Pour parler de vos attentes, de vos besoins et de votre projet de naissance
- ▶ Pour être informée du suivi de votre grossesse
- ▶ Pour connaître vos droits
- ▶ Pour préparer au mieux la naissance de votre enfant dans la maternité de votre choix, et son devenir
- ▶ Pour poser toutes les questions qui vous préoccupent
- ▶ Pour vous apporter un soutien dont vous auriez besoin.

- Qui y a droit ?

Toutes les femmes enceintes et les couples qui le désirent.
Vous n'avez pas besoin de prescription médicale pour en bénéficier.

- A quel moment ?

Dès la déclaration de grossesse et sans limite de date.
Il devrait vous être systématiquement proposé.

- Avec quel professionnel ? Et où ?

Tous les professionnels de la grossesse, formés à la conduite de cet entretien et travaillant en réseau : sages-femmes libérales, sages-femmes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), et sages-femmes des maternités (publiques ou privées), ainsi que des médecins généralistes, des gynéco-obstétriciens, et des gynécologues.
Il est remboursé à 100%, et dans certaines structures vous n'avez pas à faire l'avance de frais.

- Comment l'entretien se déroule-t-il ?

Il se fait seule ou en couple. Il dure de 45 minutes à une heure. C'est avant tout un temps de parole libre, d'échange et d'information.
Cet entretien est confidentiel. Aucune information ne sera transmise à d'autres professionnels sans votre accord. Une fiche de synthèse peut être faite, qui vous sera remise.

- Comment préparer cet entretien ?

Voici quelques sujets que vous pourrez aborder avec le professionnel :

- Comment je vis ma grossesse ?
- Comment je me sens ?
- Quelles sont mes inquiétudes, comment j'envisage la naissance ?
- Comment me préparer à l'arrivée de mon (ou mes) enfants ?
-